



Je suis en fonction depuis 2 ans dans une entreprise privée en C

Par **rasobe**, le **10/07/2014** à **09:57**

Je suis en fonction depuis 2 ans dans une entreprise privée en CDD. Depuis 1 mois j'ai fini ce CDD .E t il est dit dans le contrat qu'après le CDD, le contrat devient CDI. Mais je veux démissionner car l'employeur me doit 6 mois d'arriéré de salaire.rnProposer moi un exemple type de lettre de démission avec préavis. Je souligne aussi que je n'est pas de problème particulier avec cet employeur. En ces temps si l'entreprise semble être en faillite.

Par **moisse**, le **10/07/2014** à **22:48**

Bonsoir,rnQuel intérêt d'avoir laissé se transformer le CDD en CDI ?rnVous avez perdu l'indemnité de précarité, soit 2.4 mois de salaire, accumulé un nouveau mois impayé.rnCe n'est pas une démission qu'il faut faire, mais galoper au conseil des prudhommes pour réclamer le paiement de ces arriérés.rnS vous voulez vraiment démissionner, vous écrivez simplement en LR/AR je vous remets ma démission qui prend effet à la présentation de la présente.rnJe vous informe qu'il s'agit d'une prise d'acte compte tenu des mois de salaire impayés, et ne ferai donc aucun préavis.rnJe vous informe aussi saisir le conseil des prudhommes en vue de récupérer les salaires et faire requalifier la démission en licenciement sans cause réelle et sérieuse.

Par **rasobe**, le **11/07/2014** à **10:31**

En effet, je vous informe que les années antérieures il avait dû des arriérés à beaucoup d'employer à ce même poste. Donc s'il va devant le conseil des prudhommes, il gagne toujours. C'est pourquoi je veux bien qu'on règle ces arriérés à l'amiable. rnsi ce n'est pas une démission, s'il vous plait proposer moi une lettre type avec son contenu en précisant aussi l'objet de la lettre. rnMERCI C'est urgent!

Par **rasobe**, le **11/07/2014 à 10:41**

Envoie moi une lettre type que je vais remettre à mon employeur. Pour que même après mon départ de son entreprise, je puisse avoir mes arriérés. rnMerci

Par **moisse**, le **12/07/2014 à 09:01**

Bonjour, rn[citation] Donc s'il va devant le conseil des prudhommes, il gagne toujours. [/citation] rnAlors cela m'étonnerait beaucoup. rnPeu d'employeurs gagnent devant cette juridiction, et jamais pour ne pas payer des salaires dus. rnJamais de chez jamais. rnLa lettre type je l'ai déjà rédigée en 4 lignes. rnCela suffit amplement sachant que plus on en écrit, et plus on peut écrire des bêtises. rnIl suffit de rajouter à mon texte la petite phrase suivante : rn"Je vous rappelle qu'en situation de prise d'acte, l'employeur doit tenir à disposition du salarié les documents relatifs à la fin du contrat sans préavis".